

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 29 mars 2021

Sur convocation en date du 23 mars 2021.

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf mars à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Ordre du jour :

- **Ecomobilité** : Validation de l'étude
- **Personnel CPHV** : Convention de mise à disposition d'agents de la commune de Droué
- **Finances** : Vote des taux
- **Développement Economique** :
 - 1) Financement CPHV au Fonds Renaissance de la Région Centre Val-de-Loire
 - 2) Parc d'activités : vente de parcelle
- **CPHV** : Convention « Petites Villes de Demain »
- **Questions diverses**

Etaients présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Gabrielle Faudet-Nellenbach Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard Evelyne Gandon Carole Barrault	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Laëtitia Bouilly
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais Natacha Serpin	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Philippe Flenner	Lignièeres Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Pierre Brousse	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sybille De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Christine Aubry	

Etaients absents : Gautier Béranger, Dominique Brunet, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Bruno Brych, Didier Duchesne, Sixtine Lamé, Jean-Maurice Brunet, Christèle Camus, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Katia Touzet, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Emile Thiolat, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne.

Pouvoirs : Dominique Brunet à Alexandra Cassant, Katia Touzet à Rémi Penais.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 36

Pouvoirs : 2

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Gilles VOLANT a été désigné secrétaire de séance.

2021-DELIB-074 : Aménagement de l'Espace

Etude d'aménagement d'une voie d'écomobilité

Validation de l'étude

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 36

Pouvoirs : 2

Votants : 38

Pour : 21

Contre 16

Abstention : 1

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération du 23 septembre 2019 confiant la réalisation d'une étude d'aménagement de voies d'écomobilité sur le territoire au groupement conjoint VIATEC-AXIS CONSEIL-SOCOTEC. Le Président indique que l'étude est arrivée à son terme. Un tracé a été élaboré, traversant les communes de Brévainville, Saint-Jean Froidmentel, Saint-Hilaire la Gravelle, Morée, Fréteval, Pezou et Lisle. L'objectif étant de relier le territoire communautaire aux territoires voisins que sont Cloyes les Trois Rivières au Nord et Vendôme au Sud. Le tracé représente une longueur d'environ 30 kms. Le Président indique que si le conseil communautaire vote une poursuite de ce projet, il appartiendra à la commission aménagement de l'espace de faire des propositions de calendrier prévisionnel de réalisation et d'étudier quelles tranches seront à réaliser en priorité et selon les possibilités financières de la CPHV. Enfin, il indique que des demandes de subventions seront déposées auprès de l'Etat, de la Région Centre Val de Loire et du Département de Loir-et-Cher.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de valider l'étude d'aménagement effectuée par le groupement conjoint VIATEC-AXIS CONSEILS-SOCOTEC pour la réalisation d'une étude d'aménagement de voies d'écomobilité sur le territoire communautaire,
- **CHARGE** la commission aménagement de l'espace de faire des propositions de calendrier prévisionnel de réalisation et d'étudier la priorisation des tranches ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter des subventions sur ce projet auprès de l'Etat, de la Région Centre Val de Loire et du Département de Loir-et-Cher aux taux les plus élevés,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2021-DELIB-069 : Personnel CPHV

Mises à disposition de personnel à la CPHV

Convention avec la commune de Droué

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu les avis de la CAP et du CT placés auprès du Centre de Gestion,

Considérant l'absence de moyens techniques de la Communauté du Perche et Haut Vendômois ne permet pas la prise en charge des tâches techniques à effectuer,

Considérant la possibilité de recourir ponctuellement à un ou plusieurs agents de la commune de Droué,

Le Président propose à son assemblée de l'autoriser à signer avec la commune de Droué une convention de mise à disposition de services entre la commune de Droué et la Communauté du Perche et Haut Vendômois, une convention précisant, conformément à l'article 4 du décret susvisé : « les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le

niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités ».

Le Président présente le projet de convention susmentionné.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à signer une convention de mise à disposition de services avec la commune de Droué pour le fonctionnement du pôle administratif et certains travaux d'entretien, de gestion et d'aménagement dits d'intérêt communautaire, dans le cadre des compétences précitées, effectués par les agents de la commune de Droué,
- **AUTORISE** le Président à effectuer les remboursements afférents aux mises à disposition auprès de la commune de Droué.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

2021-DELIB-071 : Développement Economique

Montant de la contribution au Fonds de Solidarité Régionale Renaissance – Rapporter la délibération du 22 juin 2020

Le Président rappelle la délibération du 22 juin 2020 relative à la participation de la CPHV au Fonds Renaissance mis en place par la Région Centre Val-de-Loire dans le cadre des mesures d'aides économiques adoptées suite à la pandémie de COVID-19.

En vertu de cette délibération, la CPHV prévoyait d'affecter la somme de 100 000,00 € au Fonds Renaissance. Or, au vu du peu de sollicitations de la part des entreprises du territoire communautaire pour ce Fonds Renaissance, le Président propose de réduire cette contribution financière à 20 000,00 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de rapporter la délibération du 22 juin 2020 fixant la participation de la CPHV au Fonds Renaissance à 100 000,00 €,
- **DECIDE** de participer au Fonds de Solidarité Régionale Renaissance,
- **DECIDE** de contribuer à ce fonds pour un montant de 20 000,00 €,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention, les avenants et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

2021-DELIB-072 : Parc d'activités La Varenne à Morée

Vente de terrain

Le Président informe les membres du conseil communautaire du projet de délocaliser l'assureur actuellement situé en centre-bourg, sur le Parc d'activités La Varenne à Morée.

Afin que ce projet puisse se réaliser, le Président propose de céder une partie de la parcelle AP 569 à la SARL KER – n° SIRET : 88894544100010 ou toute société se substituant à elle, pour une superficie de 835 m² (AP 569p). Une division et un bornage de la parcelle ont été effectués.

Dans le cadre de cette vente et en vertu de la délibération du 14 janvier 2014, le Président propose d'appliquer un prix de vente de 7,60 € HT / m². La surface de terrain vendue s'élevant à 835 m², la vente de la parcelle sera effectuée pour un montant total de 6 346,00 € HT.

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle AP 569p au profit de la SARL KER – n° SIRET : 88894544100010 ou toute société se substituant à elle, pour un montant total de 6 346,00 € HT (TVA en sus), frais d'acte à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** le Président ou en cas d'empêchement son représentant, à signer l'acte à intervenir et toutes les pièces relatives à ce dossier.

2021-DELIB-073 : Aménagement du territoire

Convention d'adhésion « Petites villes de demain »

Le Président présente aux membres du conseil communautaire le programme « Petites villes de demain ». Celui-ci vise à donner aux collectivités locales de moins de 20 000 habitants les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme « Petites villes de demain » est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et adapté localement.

La convention d'adhésion « Petites villes de demain » a pour objet d'acter l'engagement des collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans ce programme. Elle a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme,
- d'indiquer les principes d'organisation des collectivités bénéficiaires, du comité de projet et les moyens dédiés par les collectivités bénéficiaires,
- de définir le fonctionnement général de la convention,
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation,
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Cette convention est valable pour une durée de 18 mois à compter de la date de la signature. Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la convention d'adhésion « Petites villes de demain » telle que présentée et ci-annexée,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES – TOUR DE TABLE

Le Président : Nous avons été contactés par un cabinet de notaire à propos de la parcelle AC 23 à Morée, acquise dans le cadre de la réalisation du complexe sportif intercommunal à Morée. Cette parcelle avait été acquise en indivision, sans que tous les propriétaires aient pu être identifiés à l'époque. Or, suite à une procédure de succession judiciaire, il apparaît qu'un des propriétaires a été trouvé. Il s'agit donc de régulariser cette situation en achetant la part de la parcelle AC 23 à ce propriétaire. Lors de la vente, la parcelle sera caractérisée comme non construite. Concernant le prix d'acquisition, le cabinet de notaires a proposé un prix de vente de 19 € m². J'espère pouvoir négocier à la baisse ce prix de vente. La surface concernée par la vente est de 250 m².

Aurélien LEMOINE : Cela induit une dépense maximale de moins de 5 000 euros.

Bernard PILLEFER : Il faut solder ce dossier.

Le Président : Sinon, une mise en location pourrait être envisagée mais cela reviendra plus cher à la collectivité.

Amalric GALLIOT : Le Comité de pilotage pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal s'est réuni en fin d'année suite à l'avis rendu par la CDPENAF, qui s'était notamment prononcé défavorablement à la création de deux STECAL (à Fontaine-Raoul et à Chauvigny-du-Perche). Il avait été décidé d'envoyer un courrier à la CDPENAF demandant une révision de cet avis. La CDPENAF nous a indiqué qu'il s'agissait d'un avis simple que la CPHV n'était pas dans l'obligation de suivre. L'avis de la CDPENAF concernant les STECAL fera l'objet d'une observation du Préfet lors de l'approbation du PLUi. En revanche, le PLUi ne pourra pas être remis en cause par l'intégration de ces deux STECAL supplémentaires.

Le Président : Ce sera à la CPHV d'indiquer pourquoi elle a choisi d'intégrer les deux STECAL concernés au PLUi.

Pierre SOLON : L'intégration des deux STECAL au PLUi est une excellente nouvelle.

Daniel PERIN : Je remercie la CPHV pour cette décision, les personnes concernées commencent à chercher ailleurs.

Le Président : Vous pouvez prévenir ces gens qu'ils pourront rester sur site.

Le Président : Concernant le projet de cabinet dentaire à Morée, celui-ci a reçu un avis favorable de l'Agence Régionale de Santé. Les travaux ont par conséquent pu redémarrer pour un démarrage de l'activité espéré en juillet pour le 1^{er} dentiste et en septembre pour le deuxième dentiste.

Le Président : Un troisième jour hebdomadaire de vaccination sera prochainement ouvert au centre de vaccination permanent de Morée. Deux personnes en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi viennent d'être recrutées par la CPHV pour assurer les tâches administratives sur le centre. Une aide financière de l'Etat a été accordée à la CPHV, pour un montant à 80 % du SMIC pour chacun de ces contrats.

Marie-France ARNEAU : Le centre de vaccination fonctionne tellement bien que le Préfet nous a demandé d'ouvrir un troisième jour. Les volontaires et bénévoles sont les bienvenus car la tenue de ce centre est une lourde charge de travail pour la commune de Morée et la CPHV. Ce sont des journées de travail de 7h30 à 20h00 qui sont nécessaires pour faire fonctionner le centre. Nous avons vacciné, pour la première injection, environ 650 personnes en 6 jours d'ouverture du centre. Ces personnes reviendront pour la deuxième injection dans un délai de 4 semaines après la première injection. Les gens viennent de partout (Sarthe, Loiret, Eure-et-Loir, région parisienne) pour se faire vacciner.

La troisième journée de vaccination concernera des nouvelles premières injections et sera ouverte au plus de 70 ans (70 ans dans l'année) et aux personnes présentant des symptômes de comorbidité. Les personnes ne répondant à ces critères n'auront pas de rendez-vous.

Ingrid VESPRINI : Un compte-rendu des activités du centre de vaccination est adressé chaque jour à la Préfecture de Blois.

Le Président : Ce sont donc plus de 300 vaccinations qui sont ouvertes pour le moment, en attendant l'ouverture de la 4^{ème} semaine.

Marie-France ARNEAU : C'est un casse-tête administratif. Il faut aussi gérer les doses que nous avons pour qu'elles soient toutes utilisées. Nous aurions notamment besoin de bénévoles pour aider les personnes à se déshabiller / s'habiller. Il est probable que le centre restera ouvert jusqu'au mois d'août.

Gabrielle FAUDET-NELLENBACH : Je me propose pour assurer du bénévolat au centre de vaccination.

Evelyne GANDON : En cas de besoin, Marie-France ARNEAU peut me contacter.

Marie-France ARNEAU : Je peux t'inscrire sur la liste de bénévoles, en cas de besoin je t'appellerai.

Le Président : La commune de Droué vient également d'ouvrir un centre éphémère de vaccination.

Catherine MONNIER : Cette ouverture s'est très bien passée grâce à l'implication de la CPHV. Nous préparons un troisième jour de vaccination. S'agissant d'un centre éphémère, les services de la Mairie ont contacté les personnes des communes avoisinantes de plus de 75 ans pour les inscrire à la vaccination s'ils le souhaitent.

Marie-France ARNEAU : Pour rappel, la vaccination est désormais ouverte au plus de 70 ans. Un nouveau flyer a été distribué auprès des habitants de la commune de Morée pour les en informer.

Bernard PILLEFER : La commune de Fréteval en a fait de même.

Le Président : C'est le rôle des élus locaux d'informer leurs administrés dans ce type de situation. Par ailleurs, je remercie les personnels de la commune de Morée et de la CPHV pour leur implication. Les élus participent également.

Ingrid VESPRINI : Chaque contribution est une aide très appréciée.

Alexandra CASSANT : La CPHV pourrait-elle adresser un flyer aux mairies pour qu'il soit imprimé et distribué auprès des administrés.

Ingrid VESPRINI : Ce mail vous a été envoyé ce jour à 17h00.

Daniel ALAZARD : Il est dommage qu'aucune information n'ait été transmise à la commune de Villebout concernant le centre de vaccination éphémère de Droué.

Catherine MONNIER : Les communes rattachées au centre éphémère de Droué étaient listées (La Fontenelle, Le Poislay, Ruan-sur-Egvyonne, La Chapelle-Vicomtesse...) : la commune de Villebout ne faisait pas partie de cette liste.

Gilles VOLANT : L'entreprise SERVAIS à Droué recherche des candidats dans le cadre d'offres d'emplois pour son service qualité.

Le Président : La société Le Triangle nous a indiqué qu'elle était inquiète de ne pas pouvoir pourvoir les offres d'emploi qu'elles s'appêtent à créer suite à ces projets d'agrandissement. C'est une thématique sur laquelle nous devons réfléchir dans notre programme d'aménagement du territoire.

Le Président lève la séance à 21h30.